



## ENSEIGNEMENT OPTIONNEL PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES

### > POUR QUI ?

- Il s'agit d'une option ouverte aux élèves de 2nde et 1ère des voies générales et technologiques
- Pour les élèves motivés, sportifs, volontaires et qui sont engagés dans une pratique physique régulière.

### > POURQUOI ?

Les objectifs de cet enseignement optionnel (filières générales et technologiques) sont multiples :

- Permettre à tous les lycéens et lycéennes de renforcer et d'élargir leurs compétences physiques et sportives
- Acquérir un bon niveau de performance et de maîtrise gestuelle dans au moins deux activités sportives
- Développer le plaisir de pratiquer, s'engager dans une dynamique de projet, accroître le volume de pratique et développer l'autonomie de l'élève.
- Contribuer à former à la santé physique et psychologique
- Permettre aux élèves de valoriser leurs compétences et connaissances en présentant cette option au baccalauréat

### > COMMENT ?

- Le volume horaire est de 3h hebdomadaire :
  - 2h sont inscrites à l'emploi permettant de proposer des activités variées sur site.
  - La 3e heure est annualisée pour organiser 3 à 4 sorties d'activités de plein air (randonnée, ski, canoë, voire raid nature, ...).
- L'engagement est de deux années minimums pour présenter l'option au baccalauréat

### > LES MODALITES D'EVALUATION ?

- L'évaluation pour le baccalauréat relève du contrôle continu pour les filières générales et technologiques.
- Elle est réalisée lors du deuxième trimestre de l'année de terminale et prend la forme suivante :
  - Une épreuve pratique sur 16 points
  - Une épreuve orale sur 4 points qui s'appuie sur un carnet de suivi

La note globale sur 20 points est portée en fin d'année de terminale

